

**CONFIRMATION D'INSCRIPTION - IFSI LA BLANCARDE – FPC 2026**

**RENTREE : Mardi 1er septembre 2026 à 8H30**

**Document à déposer impérativement au secrétariat de l'IFSI La Blancarde**

59 Rue Peyssonnel CS80402 -13331 MARSEILLE –Cedex 03

Adresse mail : [secretariat@ifsilablancarde.com](mailto:secretariat@ifsilablancarde.com)

Dossier remis le : ...../...../.....

**CANDIDATS HORS PARCOURSUP (FPC)**

**Sans réponse écrite de votre part au 9 juin 2026, vous serez considéré (e) comme ayant renoncé au bénéfice des épreuves d'admission.**

Nom ..... Prénom .....

Nom d'usage .....

Date et lieu de naissance ...../...../..... à .....

E-mail .....

Tél portable .....

Adresse .....

.....

☐ J'atteste ne pas être inscrit(e) dans un IFSI ou être en situation d'interruption, de césure ou d'exclusion

☐ Je confirme mon affectation à l'IFSI La Blancarde pour la rentrée universitaire 2026-2027

☐ Je renonce à mon affectation à l'IFSI La Blancarde pour la rentrée universitaire 2026-2027

Précisez le motif de votre désistement : .....

**INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LES CANDIDATS ADMIS A L'IFSI LA BLANCARDE**

**En vue de votre admission définitive, vous devez récupérer auprès de votre institut de formation un dossier d'inscription qui devra être rendu notamment avec les pièces obligatoires suivantes :**

- Attestation de CVEC (Contribution de la Vie Etudiante) avec le QR Code, 105 € à régler en ligne : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/> OU Attestation de prise en charge de l'employeur
- Le règlement des droits d'inscription à la scolarité auprès de l'institut d'un montant de 178 €, complété d'une contribution forfaitaire propre à chaque institut privé
- L'attestation signée de non-inscription ou de désinscription sur la plateforme Parcoursup , à télécharger sur la plateforme Parcoursup : <https://dossierappel.parcoursup.fr/Candidat/authentification>
- Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France. **Le candidat doit anticiper l'obligation réglementaire de vaccination à l'Hépatite B (3 injections), au DT Polio et la rougeole.**